

# Comment protéger le design d'un objet?

Il existe de nombreux outils à la disposition des designers pour protéger leurs créations. Ceux-ci peuvent être cumulés en fonction de chaque situation spécifique.

## 1. Pourquoi protéger un objet design?

Les protections de la propriété intellectuelle visent à empêcher toute personne d'utiliser une création, une technologie, une marque, un objet, un motif, etc. sans l'autorisation de son titulaire (et sauf exception à déterminer le cas échéant).

## 2. La protection via les droits d'auteur

Pour bénéficier de la protection des droits d'auteurs, un objet de design doit remplir deux conditions:

- être originale;
- être mise en forme.

Dès que ces deux conditions cumulatives sont réunies, l'auteur bénéficie de droits et son œuvre est protégée sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit nécessaire.

La personne qui se trouverait responsable d'une atteinte aux droits d'auteur pourrait se voir condamner par le tribunal civil à des dommages et intérêts parfois très élevés!

Pour plus d'information à ce sujet, consultez "Protéger ses créations" - FICHES 2 & 4 : *Qu'est-ce que le droit d'auteur & Les différents droits d'auteur.*

## 3. La protection via les dessins et modèles enregistrés

Pour protéger l'aspect extérieur de votre création, un objet design pourrait également bénéficier de la protection réservée aux dessins et modèles.

Pour plus de détails, consultez "Protéger ses créations" - FICHE 10: *Les dessins et modèles.*

## 4. La protection via les marques

Pour rappel, est considéré comme une marque tout signe permettant de distinguer les produits et services d'une entreprise de ceux d'une autre entreprise. Cette marque peut prendre des formes diverses telles que:

- une dénomination;
- un dessin;
- un logo;
- un slogan;
- etc.

Une marque peut être associée à un produit en particulier, dans ce cas-ci un objet au design atypique. Elle va "marquer" le produit et permettre au grand public d'immédiatement se faire une image visuelle lorsqu'est prononcé le nom de la marque. C'est le pouvoir évocateur de la marque. Pour plus de détails, consultez "Protéger ses créations" - FICHE 9: *Les marques.*